

LIVRET DE CAPACITATION

A l'usage des conseils citoyens du Val d'Oise



Des fiches pour agir

Mars 2017



CONSEILS CITOYENS

Co-construit avec :



Avec le soutien de :



Premier ministre
COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LA DEMARCHE DE CO-FORMATION	
- LE CYCLE DE FORMATION-ACTION	5
2. LES FICHES ACTIONS	13
- S’AFFIRMER EN TANT QUE PARTENAIRE	16
- SE CONSTITUER EN ASSOCIATION ?	20
- CLARIFIER SON ROLE ET IDENTITE	24
- S’ORGANISER COLLECTIVEMENT	30
- AVOIR DES MOYENS	35
- FAIRE VIVRE LE LIEN AVEC LES HABITANTS	36
- CONSTRUIRE UN PROJET COLLECTIF	39
- ETRE FORME ET ACCOMPAGNE	42
CONCLUSION	46

INTRODUCTION

Ce livret de capacitation est le résultat de la co-formation menée par le Pôle de ressources Ville et développement social avec l'appui de l'association Arènes - experte des questions relatives à la démocratie participative - de septembre à décembre 2016, en direction des 32 conseils citoyens du Val d'Oise et des techniciens en charge de leur accompagnement.

S'appuyant sur les échanges issus des 12 rencontres organisées, il vise à rendre compte des réflexions qui ont émergées, alimentées par le jeune vécu et les aspirations des conseillers citoyens. Plus encore, il vise à renforcer l'installation des conseils à travers des fiches-actions réalisées à partir des contraintes rencontrées.



Par ailleurs, ce livret, tout comme la co-formation, s'inscrit dans une approche plus globale portée par le Pôle de ressources sur la participation et le pouvoir d'agir des habitants, ayant pour ambition de les accompagner, les encourager, les soutenir.

Intimement lié à la Politique de la ville, la participation des habitants a été l'occasion de nombreux travaux du Pôle de ressources qui s'est intéressé notamment à l'écoute et la valorisation de la parole des habitants des quartiers populaires, à la mise en œuvre des démarches de gestion urbaine de proximité (GUP), aux méthodes favorisant l'expression des jeunes...

En 2014, la loi Lamy, s'inspirant du rapport Bacqué – Mechmache, a inscrit et institué cette participation des habitants dans les contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à la co-construction des contrats de ville et à la mise en œuvre de la Politique de la ville à l'échelle locale.

Le Pôle de Ressources a ainsi accompagné la mise en place de ces nouvelles instances. Cela s'est traduit par des travaux en direction des équipes projets des villes et des EPCI du Val d'Oise, une enquête qui a abouti à un panorama des conseils citoyens du département, la mise en œuvre avec la préfecture de la rentrée citoyenne sur le territoire, et enfin ce premier temps de co-formation.

Accompagner et soutenir l'installation des citoyens depuis 2015 :

- 2015 - Accompagnement des équipes projets sur la mise en œuvre des conseils
- Publication de « Conseils citoyens, premiers pas de l'instance, nouvelles dynamiques citoyenne dans le territoire »
- 2016 - Publication du « Panorama des conseils citoyens du Val d'Oise »,
- Rencontre territoriale des conseils citoyens du Val d'Oise,
- Co-formation des conseils citoyens du Val d'Oise : comprendre le rôle de ces instances, se structurer.
- 2017 - Publication du « Livret de capacitation des conseils citoyens »,
- Co-formation des conseils citoyens du Val d'Oise : articuler le lien aux habitants et la participation aux instances de pilotage des contrats de ville.

PREMIÈRE PARTIE

**DÉMARCHE DE
CO-FORMATION**

LE CYCLE DE FORMATION-ACTION

LE CONTEXTE

Dans le département du Val d'Oise, 41 quartiers sont reconnus comme prioritaires par la loi de 2014. Ils sont répartis sur 26 communes et 8 intercommunalités : (EPCI : Cergy-Pontoise, Plaine Vallée, Roissy Pays de France, Val parisien ; villes : Argenteuil, Bezons, Persan). Des habitants de ces quartiers « sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville » au travers de 32 conseils citoyens mis en place sur le département, pour la plupart au cours de l'année 2015.

La mise en œuvre des conseils citoyens a été conduite différemment selon les collectivités, sans qu'une réflexion préalable ne soit toujours engagée en lien avec l'intercommunalité en charge du pilotage des contrats de ville. Il en **résulte des situations relativement disparates**, qui dépendent des arbitrages opérés lors du lancement des démarches. Cette hétérogénéité rend compte pour partie des **spécificités territoriales** propres à chaque commune. Cependant, elle reflète aussi un manque de concertation en amont dans la **définition d'éléments identitaires communs** permettant de dégager les fondements de cette instance en y injectant **du sens à l'échelle des bassins de vie**.

Il semble ainsi intéressant, compte-tenu du chemin parcouru depuis lors, de **reconsidérer les modalités de fonctionnement** de ces instances pour éclairer les conditions de mise en œuvre et partager les enseignements qui ressortent de cette année passée, période cruciale de structuration de la dynamique collective.

Ce travail de réflexion collective porte nécessairement à la fois sur des **dimensions qualitatives** : dynamique d'inclusion, premières orientations sur le fond, compréhension des besoins et objectifs, formulation partagée des attentes ; **et méthodologiques** : consolidation du cadre de travail, adoption du cadre et formalisation de règles communes, etc.

L'accompagnement, proposé par le Pôle de Ressources et l'association Arènes, vise à articuler ces deux dimensions dans le cadre d'un cycle d'apprentissage collectif, tout en concentrant l'attention sur un objectif fondamental et prioritaire : **faciliter l'expression des participants et les aider à trouver leur place dans (et/ou aux côtés) cette instance**.

Adopter une stratégie

- **Donner du sens à la participation des membres et des personnes accompagnatrices de la démarche « conseil citoyen »** : s'interroger sur son implication et celle des autres, pouvoir la recontextualiser à une échelle plus large que celle du groupe (attendus d'une instance de participation, principe d'ouverture et de relation à l'autre, inscription dans une politique publique et/ou une dynamique de terrain...);
- **Travailler sur les registres de reconnaissance du conseil citoyen** : prendre conscience des externalités produites, être en capacité d'argumenter sur le sens de son implication, pouvoir défendre le rôle du conseil citoyen et pouvoir lui trouver une place légitime en articulation avec d'autres dispositifs ;
- **Construire une dynamique de groupe entre tous les membres et inscrire son engagement dans la durée**, pour avoir une continuité d'action et de mobilisation de l'instance conseil citoyen (resserrer les liens, interroger l'implication de chacun dans et au dehors de l'instance...);

S'appuyer sur des méthodes

- **Produire un état des lieux partagé** entre membres concernant le fonctionnement des conseils citoyens. Cibler ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins bien (là où l'on souhaitait aller, là où l'on en est, ce que ça produit réellement...)
- **Produire son propre schéma des contraintes et pouvoir en tirer des enseignements** quant au fonctionnement de l'instance : quel est mon cadre de travail ? est-ce qu'il permet à l'instance de bien fonctionner maintenant et au cours du temps ?
- **Partager une feuille de route et la consolider** dans l'optique d'une instance de participation autonome capable de se donner de la visibilité à moyen-terme (quelle est la prochaine étape, quels sont mes objectifs sur quelle temporalité ?....)

Mobiliser des moyens

- **Choisir les outils mobilisés** comme support de la réflexion et ceux qui permettent d'informer et communiquer (quels sont mes moyens ? Ce que je peux/veux acquérir ? Ce que j'ambitionne et ce qui peut être visé concrètement ?)
- **Garantir le respect du cadre et le suivi de la feuille de route** : documents supports adaptés au projet collectif et à ses besoins de fonctionnement, règles de conduites fixées a minima...
- **Avoir un lieu et un minimum de moyens** matériels pour pouvoir fonctionner.

CONSEILS CITOYEN

Accès libre

Buffet dinatoire offert !

Les 32 conseillers citoyens de la ville en Val de France fonctionnent.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Je

Faire le point

U

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Conseillers citoyens : échanger, construire et agir !

CONSEILS CITOYENS

Accès libre

Buffet dinatoire offert !

Les 32 conseillers citoyens de la ville en Val de France fonctionnent.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Je

Faire le point

U

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Conseillers citoyens : échanger, construire et agir !

CONSEILS CITOYENS

Accès libre

Buffet dinatoire offert !

Les 32 conseillers citoyens de la ville en Val de France fonctionnent.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Je

Faire le point

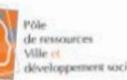
U

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Conseillers citoyens : échanger, construire et agir !

CONSEILS CITOYENS

Accès libre

Buffet dinatoire offert !

Les 32 conseillers citoyens de la ville en Val de France fonctionnent.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Je

Faire le point

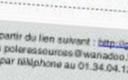
U

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Conseillers citoyens : échanger, construire et agir !

CONSEILS CITOYENS

Accès libre

Buffet dinatoire offert !

Les 32 conseillers citoyens de la ville en Val de France fonctionnent.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Je

Faire le point

U

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Les 32 conseils citoyens du Val de France en activité, de par leurs fonctionnements, missions, méthodes et champs thématiques investis, témoignent d'une grande diversité.

Le Pôle de ressources Ville et Développement Social, centre de ressources associatif de la Politique de la ville en Val de France, propose d'accompagner les conseillers citoyens et les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement de cette nouvelle instance participative.

Le Pôle de ressources vous propose de participer à une co-formation, pour :

- comprendre le rôle et définir ensemble, les missions, le fonctionnement et le périmètre d'intervention,
- partager des points de vue, envies et attentes,
- s'entendre sur les conditions pour que chacun puisse s'exprimer, être entendu et compris dans un conseil citoyen.

De septembre à décembre 2016, des séances vont se dérouler sur tout le Val de France. Votre conseil citoyen d'échange et de co-construction de propositions.

Pour qui ?
Sont invités à s'inscrire, tous les membres des conseils citoyens* ainsi que les professionnels des villes, des associations ou autre, en charge de l'accompagnement des instances en préfiguration.

*villages-habitants et «villages locaux».

Argenteuil, Montmagny, Saint-Gratien, Saisy-sous-Montmorency

Vendredi 30 septembre 17h30-21h	Mercredi 9 novembre 17h30-21h	Mercredi 7 décembre 17h30-21h
Faire le point sur son conseil citoyen et partager les réussites	Identifier les leviers et les points de blocage pour renforcer son action	Inscrire l'action collective dans la durée

Les sites accueillants et adresses exactes vous seront communiqués lors de votre inscription.

Inscrivez-vous dès à présent !

En ligne à partir du lien suivant : <http://www.pole-ressources-ville-et-developpement-social.fr>
Par mail au pole.ressources@wanadoo.fr
Ou encore par téléphone au 01.34.04.12.12

Pour les questions de logistique et transport, pensez à contacter !
Plus d'informations sur le site du Pôle de ressources Ville et Développement Social

Séances organisées avec le soutien de la Préfecture du Val de France.



Ouvert à tous les conseillers citoyens !



LE CONTENU : IDENTIFIER, CLARIFIER, SE PROJETER

3 sessions de co-formation ont été organisées pour chacun des 4 groupes de territoires entre septembre et décembre 2016, soit un total de 12 séances de 4 heures qui se sont déroulées en soirée ou le samedi matin et qui ont réuni quelques 230 participants cumulés.

Session 1

- Produire un état des lieux des dynamiques et du fonctionnement des instances conseils citoyens sur le département du Val d'Oise ;
- Établir une liste des points forts (ce qui a bien fonctionné) et des points faibles (ce qui marche moins bien/qui n'a pas pu être développé par le conseil citoyen) ;



Support de travail en sous-groupes Session 1 / Cycle de qualification des conseils citoyens

Au niveau de ↓	Où en êtes-vous ? Partagez vos constats	Points forts Ce qui fonctionne bien	Points faibles Difficultés rencontrées
La dynamique Mobilisation des membres			
Le projet collectif (feuille de route du CC)			
Le fonctionnement au quotidien (animation, logistique, règles communes...)			
La relation avec les autres partenaires et institutions			
Les moyens à votre disposition (matériel, formation, lieu, logistique)			

- Produire collectivement un schéma des contraintes et identifier les difficultés rencontrées depuis le lancement de chacun des conseils citoyens ;

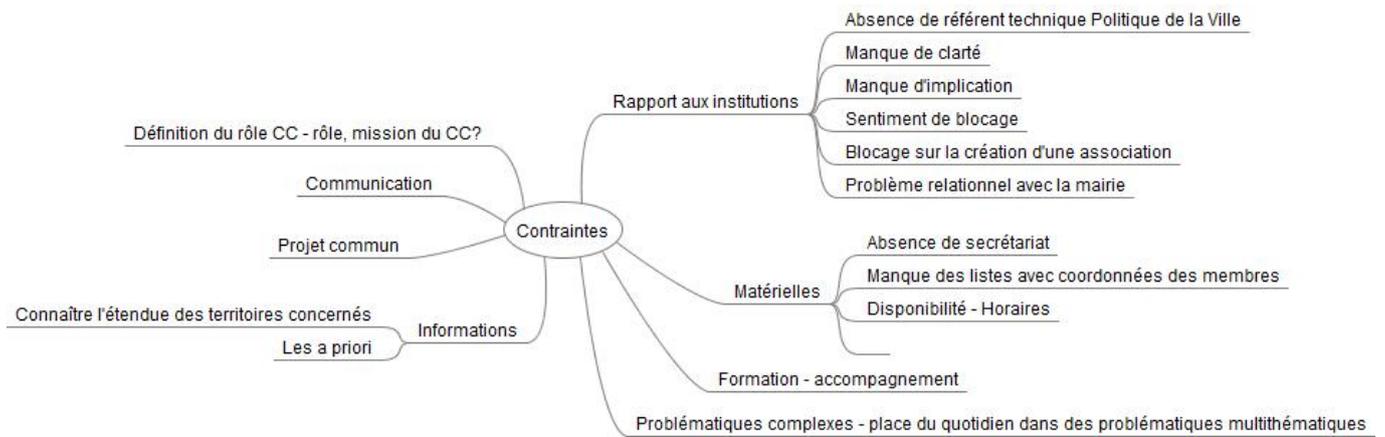


Schéma des contraintes du groupe de territoires « Plaine Vallée et Argenteuil »

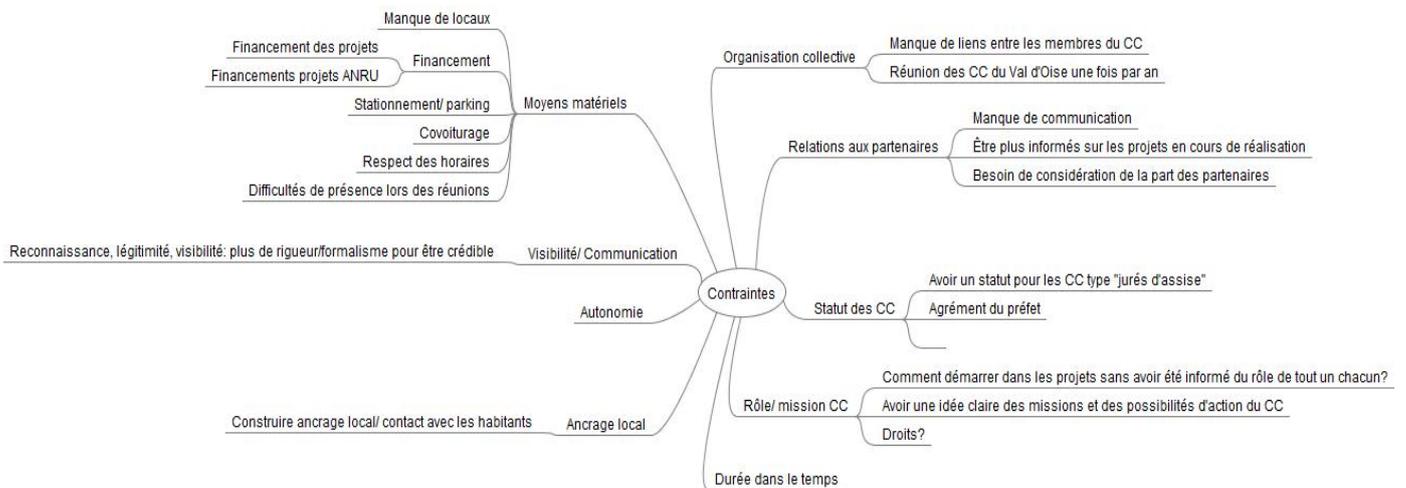


Schéma des contraintes du groupe de territoires « Roissy Pays de France et Persan »

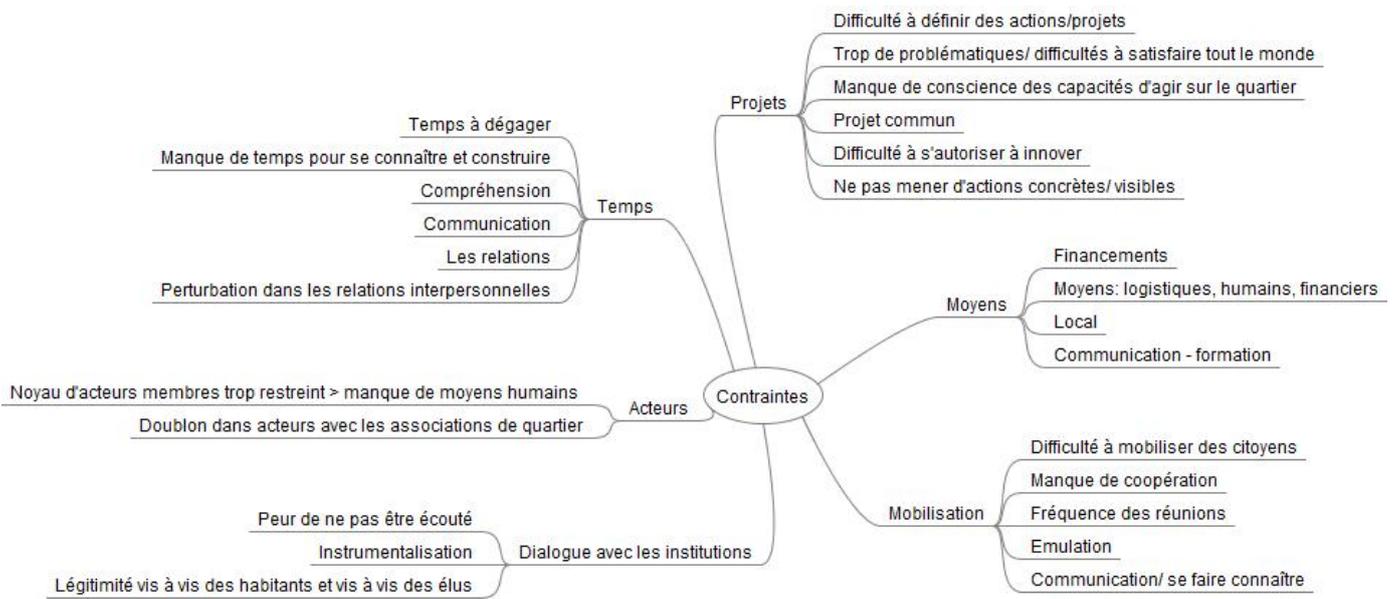


Schéma des contraintes du groupe de territoires « Cergy Pontoise »

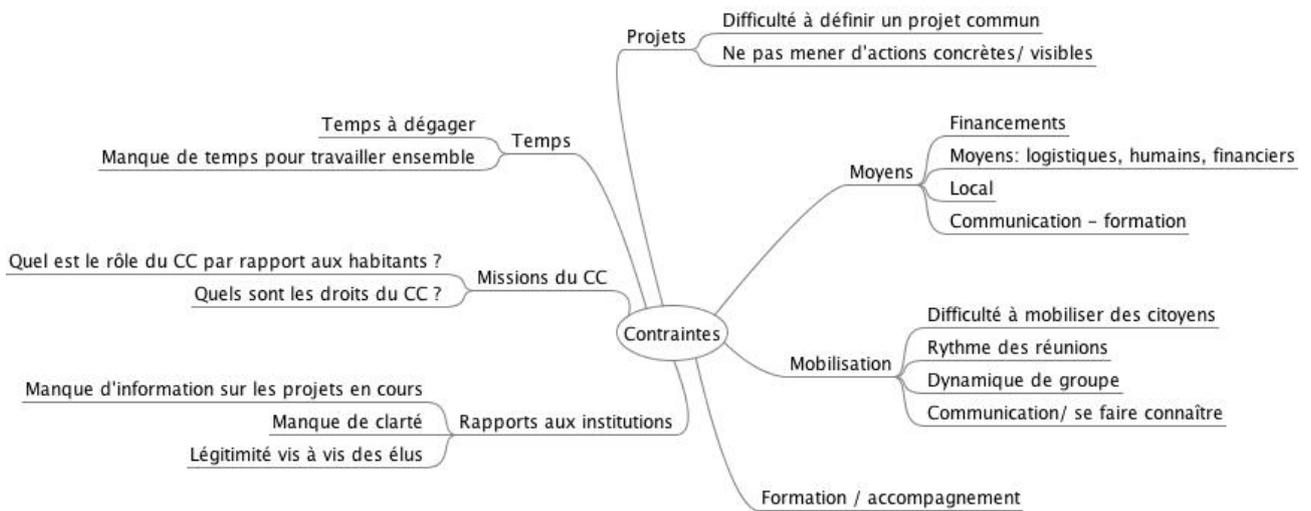


Schéma des contraintes du groupe de territoires « Val Parisis et Bezons »

- Approfondir les points durs en essayant de distinguer les problématiques de moyens (matériels, financiers, logistiques), de méthode (enjeux d'articulation, d'ouverture, de partage...) ou d'outillage (maîtrise des outils d'animation et d'organisation des séances par exemple).

Session 2

- En repartant du schéma des contraintes et des difficultés identifiées, accompagner les membres dans la clarification des enjeux
- En fonction des enjeux, pouvoir identifier les besoins/leviers en matière d'outils et de méthodes



Support de travail en sous-groupes Session 2 / Cycle de qualification des conseils citoyens

Contraintes	Enjeux prioritaires pour le bon fonctionnement de <u>mon</u> conseil citoyen	Mes ressources identifiées En interne	Ce qui nous manque (outils/moyens/méthode)
La dynamique Mobilisation des membres			
Le projet collectif (feuille de route du CC) Le fonctionnement au quotidien (animation, logistique, règles communes...) La relation avec les autres partenaires (habitants et institutions)			

Session 3

- Un temps de formation descendante à partir des besoins relevés lors des séances 1 et 2: montage de projet ; mobilisation et communication; supports du fonctionnement collectif (règlement intérieur, statut), outils d'animation de réunion.
- Un jeu de rôle pour apprendre à se présenter en fonction de son interlocuteur et messages que l'on souhaite faire passer. Ex : se présenter, justifier son rôle et sa présence devant le conseil communautaire, devant des habitants dans une démarche de porte à porte, à une tierce instance participative tel qu'un conseil de quartier.
- Comment formaliser et actualiser une feuille de route sur le moyen-terme : chaque conseil citoyen essaye de fixer les étapes de son travail dans le temps en ciblant les objectifs à atteindre.
- Exercice pratique : en fonction de la feuille de route proposée, les participants présentent de manière schématique le canevas du plan d'action qu'ils vont mettre en œuvre dans les mois à venir. A partir d'une frise temporelle, les participants essaient de placer dans le calendrier les étapes de la dynamique en rentrant autant que possible dans le détail sur le Quoi, le Qui et le Comment.

Feuille de route du conseil citoyen pour début 2017

	Janvier	Février	Mars	Avril
Objectif 1 :				
Objectif 2 :				
Objectif 3 :				

DEUXIÈME PARTIE

FICHES ACTIONS

CONSTITUTION DES FICHES-ACTION ET MODE D'EMPLOI

Les sessions de formation ont été tout d'abord l'occasion pour les conseils citoyens du Val d'Oise de se rencontrer une première pour la plupart des conseils. Au-delà de cette convivialité et de ce partage d'expériences, chaque conseil citoyen a également travaillé sur sa propre « feuille de route » dans un processus progressif et positif de « résolution des problèmes ».

La première étape a constitué en un état des lieux des contraintes afin d'identifier les blocages auxquels les conseils citoyens sont confrontés : difficulté à être reconnu comme légitime par les institutions et par les habitants, difficulté à s'organiser collectivement pour prioriser les actions et construire un projet collectif, manque de temps, absence de local pour se réunir, manque de soutiens...

Les différentes contraintes évoquées ont servi de fil rouge dans la constitution des fiches actions de ce livret de capacitation.



Les grandes familles de contraintes identifiées pendant le séminaire

Synthétisées dans le schéma ci-dessus, chaque ramification correspond à une fiche-action. Ces fiches ont vocation à « **capaciter** », c'est-à-dire à **augmenter sa capacité à agir collectivement**, à étendre son pouvoir d'agir, afin de trouver les leviers d'action pour dépasser les blocages auxquels sont confrontés les conseils citoyens

Le travail mené, les échanges, débats, mises en situation... ont permis d'identifier **8 points-clés** qui ont donné lieu aux fiches-actions suivantes. Sans entrer dans les spécificités propres à chaque conseil citoyen du Val d'Oise, elles résument et complètent les solutions, idées et pistes d'actions concrètes qui ont été débattues, proposées et évoquée lors des sessions de formation.



1/ S’AFFIRMER EN TANT QUE PARTENAIRE

C’est un fait : les conseils citoyens ne sont pas toujours suffisamment reconnus par les institutions. Ne vous découragez pas, c’est normal ! Le modèle démocratique et participatif des conseils citoyens est très novateur, et comme tout changement, cela prend du temps. Face à ce constat, la meilleure stratégie à adopter est celle du « pied dans la porte » pour se positionner petit à petit comme un partenaire incontournable des institutions en place, tel que cela est inscrit dans la loi Lamy de février 2014.

Petit tour des solutions à mettre en œuvre pour s’affirmer dans une logique collaborative et partenariale !

Paroles de conseillers

« Ça fait maintenant plus de 2 ans que nous existons, et nous n’avons jamais été invités à aucun comité de pilotage du Contrat de Ville ! »

« Nous ne savons pas vraiment vers qui nous tourner pour obtenir des réponses à nos questions ! »

DIFFICULTES RENCONTREES

Beaucoup de conseils citoyens du Val d’Oise ont du mal à comprendre leur rôle et à trouver leur place à l’intérieur du fonctionnement des institutions locales tout en ayant le sentiment, le plus souvent, de ne pas être suffisamment légitime et/ou reconnu, pour être en capacité d’assumer pleinement leur rôle, à savoir : faire remonter la parole des habitants.

Autre difficulté rencontrée : certains conseils citoyens connaissent encore mal la loi, et ne savent pas vers qui se tourner pour les appuyer dans leur demande.

LEVIERS D’ACTIONS

Clarifier votre participation aux instances de décision

L’article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, l’inscrit noir sur blanc : les conseils citoyens doivent être consultés et pouvoir donner leur avis à des décideurs qui ne sont plus seuls à trancher en dernier ressort. Les conseils citoyens peuvent participer aux décisions qui les concernent à travers la présence de représentants aux comités de pilotage et instances techniques du contrat de ville.

Texte de loi

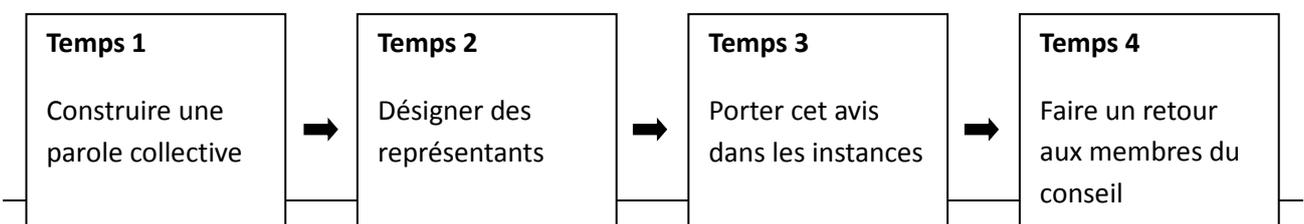
« Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. »

Concrètement, cela signifie que le conseil citoyen à travers ses représentants désignés, fera remonter la parole des habitants directement dans l'oreille des élus et autres décideurs locaux. En effet, **le comité de pilotage du contrat de ville est l'instance où les partenaires du contrat de ville actent les grandes orientations stratégiques**, et les représentants du conseil citoyen ont le droit d'y participer pour avoir voix au chapitre et rendre un avis collectif.

Il arrive que cette partie de l'article 7 de la loi Lamy soit écartée par les collectivités, et que les conseils citoyens ne siègent pas au comité de pilotage du contrat de ville. Dans la grande majorité des cas, ils n'ont pas été associés à l'élaboration des contrats de ville, et doivent donc prendre le train en route. Mais, il ne faut pas abandonner : **cette participation au comité de pilotage est la pierre angulaire du conseil citoyen** qui justifie que vous alliez au-devant des habitants pour recueillir leur parole et la faire remonter auprès des décideurs. Il faut donc demander aux institutions à ce que cette question soit clarifiée, en citant directement l'article 7 de la loi Lamy pour étayer votre argumentaire si nécessaire. Pour vous épauler dans ces démarches, n'hésitez pas à **solliciter l'aide de votre binôme référent** : délégué du préfet / chef de projet « Contrat de Ville » (voir ci-dessous).

Autres arguments à mettre en avant pour appuyer votre participation au comité de pilotage : **d'autres collectivités l'ont fait**, et cela a permis de redynamiser ces instances de pilotage. La communauté d'agglomération du Grand Avignon est même allée jusqu'à donner le droit de vote à des représentants de conseils citoyens qui représentent 1/3 de l'ensemble des sièges du comité de pilotage.

Une fois que votre participation au comité de pilotage a bien été clarifiée, **le conseil citoyen doit s'organiser pour préparer au mieux son intervention**. Prendre la parole devant un public de décideurs, rompus à l'exercice, et connaissant parfaitement les rouages de l'institution, ne s'improvise pas. Tout d'abord, il va vous falloir **désigner les représentants du conseil citoyen**, en posant la question en réunion. Le ou les représentants du conseil sont mandatés par les autres membres pour porter une parole collective au comité de pilotage, et pour **faire un retour aux autres membres** sur ce qui s'y est dit. Ensuite, il va falloir **construire ensemble cette parole collective**, en travaillant en amont du comité de pilotage, les sujets portés à l'ordre du jour afin de rédiger un avis collectif argumenté. L'enjeu est d'être en capacité de transmettre un message clair aux autres partenaires du Contrat de Ville, qu'ils vous écoutent et vous considèrent comme un **partenaire crédible et indispensable**. Pour cela, il vous faudra monter en compétence grâce à des formations.



S'appuyer sur vos référents

Pour chaque conseil citoyen, **un binôme délégué du préfet / chef de projet « Contrat de Ville »** est désigné pour vous aider dans votre structuration, dans votre installation et vous accompagner dans vos besoins de formations. Le cadre de référence des conseils citoyens (voir ressources ci-après) précise leur rôle.

Cadre de référence

« Dans une démarche d'appui aux dynamiques participatives existantes et pour aider au démarrage de la démarche (recensement des pratiques participatives déjà existantes, mobilisation des habitants et acteurs locaux, encadrement du tirage au sort, organisation des premières réunions, formalisation des instances...), il est notamment possible de s'appuyer sur un binôme « délégué du Préfet - chef de projet municipal » chargé d'accompagner l'émergence du conseil. Ce binôme, qui ne se substitue pas au conseil, garantit un équilibre dans la phase préparatoire de la démarche, peut servir d'appui à la constitution du conseil citoyen jusqu'à ce que ses membres soient désignés et en capacité de s'organiser de façon autonome. »

Dans la pratique, vous pouvez vous appuyer en particulier sur votre délégué du Préfet référent pour tout ce qui concerne l'application de la loi Lamy, et notamment votre place au sein des instances de pilotage du contrat de ville et des projets de renouvellement urbain. En effet, ils ont pour mission de réaffirmer la présence de l'Etat et de la République au sein des quartiers prioritaires, en créant un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, tout en rendant la Politique de la ville plus efficace et plus lisible. A ce titre, ils sont votre interlocuteur privilégié pour clarifier votre rôle et votre place au sein des institutions locales.

Vous ne connaissez pas votre délégué du préfet référent ou ne savez pas comment le joindre ?

Vous pouvez contacter le Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise au 01 34 05 17 17 qui se fera un plaisir de vous informer.

Pour les quartiers concernés : ne pas oublier les projets ANRU

Dans son titre 2, la loi du 21 février 2014 traite spécifiquement du NPNRU. Ainsi l'article 9-1 inséré dans la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine lance le NPNRU sur la période 2014-2020. Ce nouveau programme a pour objectif la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le respect du cadre fixé par les contrats de ville.

La prise en compte **des besoins et de "l'expertise d'usage" des habitants** des quartiers est définie comme une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain.

Une des principales innovations de la loi est de prévoir l'association des habitants à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain en mettant l'accent sur la co-construction. L'article 3 prévoit la mise en place, pour chaque projet, d'une « **maison du projet** » spécifiquement dédiée à cela.

Les conseils citoyens qui ont pour objet de favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que la prise en compte de leur « expertise d'usage » dans le cadre de la Politique de la ville, ont donc vocation à être un partenaire privilégié de la construction des nouveaux projets de renouvellement urbain.

Cadre de référence

« La participation des conseils citoyens aux contrats de ville doit être conçue de manière transversale. Elle concernera ainsi tous les volets de ces contrats et tous les dispositifs pouvant y être liés : les projets de renouvellement urbain, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé ville, les zones de sécurité prioritaires, etc.

S'agissant spécifiquement de la participation des conseils citoyens aux projets de renouvellement urbain, celle-ci pourra s'appuyer sur les maisons du projet, qui constitueront pour les habitants, des lieux d'information, d'expertise, de formation et d'échanges. »

Ressources à mobiliser

Le texte de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, est disponible sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

Le cadre de référence des conseils citoyens est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>

2/ SE CONSTITUER OU PAS EN ASSOCIATION ?

Question presque shakespearienne pour certains conseils citoyens : est-il indispensable de créer une association ad hoc de type loi 1901 pour porter son conseil citoyen ? La réponse à cette question ne dépend que de vous et de ce que vous voulez faire ! Une chose est sûre : créer et faire fonctionner une association prend du temps et cette décision ne doit donc pas être prise à la légère. Il peut être utile pour cela de faire en réunion le tour des solutions possibles en matière de portage et d'en discuter de manière collégiale. Dans tous les cas, il va s'avérer indispensable de fixer les règles de fonctionnement au quotidien à travers la rédaction et l'adoption d'un règlement intérieur.

Paroles de conseillers

« On se réunit depuis maintenant plusieurs mois, sans avoir créé d'association, ça marche très bien comme ça, mais on nous dit qu'il va falloir créer notre association. »

« On a créé notre association depuis 1 an, mais on est de moins en moins nombreux aux réunions, et encore moins nombreux à bien vouloir s'occuper des démarches administratives. »

« On est en train de se constituer en association, car nous avons plein de projets en perspectives, et ça devenait indispensable pour pouvoir les mettre en place »

DIFFICULTES RENCONTREES

Beaucoup de conseils citoyens du Val-d'Oise sont accaparés par des débats sans fin sur la question du portage. Ces discussions sont souvent alimentées par des sources d'informations contradictoires : certaines personnes ressources affirment que la création d'une association est un passage obligé, d'autres disent le contraire, laissant les conseillers citoyens en difficulté avec cette contradiction.

D'autres conseils citoyens se sont, très tôt, constitués en association, et ont vite été surchargés par le travail administratif que cela demande car pesant lourdement sur la dynamique tout juste naissante de leur conseil.

LEVIERS D' ACTIONS

Envisager le portage le plus adapté à votre conseil citoyen

Il existe trois solutions pour porter votre conseil citoyen. Toutes les options sont bonnes dans l'absolu, mais il y en aura une qui correspondra mieux au niveau d'implication et de maturation de votre conseil citoyen et à votre contexte local. Petit tour des solutions en matière de portage des conseils citoyens :

1/ Création d'une association

Cette solution est celle qui est le plus souvent mise en avant. Elle présente un grand nombre d'avantages, mais quelques inconvénients très lourds de conséquences. Cette option ne doit donc être envisagée que lorsqu'un certain nombre de voyants sont au vert.

On l'a dit, créer une association pour porter votre conseil citoyen offre des avantages de taille qui sont principalement la possibilité de fonctionner en **totale autonomie et indépendance** et la possibilité de **recevoir des financements publics** pour financer vos projets et actions. Face à cela, les inconvénients sont également de taille : faire fonctionner une association au quotidien représente une **certaine lourdeur administrative** qui nécessite un travail bénévole important. Cette solution correspond donc à des conseils citoyens qui ont à la fois des projets et des actions qu'ils souhaitent mettre en place en leur nom et qui nécessitent un financement, et une **forte implication** d'une partie de ses membres. En termes plus imagés, l'association correspond à la Ferrari des portages de conseils citoyens : elle peut être très utile si vous souhaitez aller vite, et au contraire, très coûteuse si vous voulez aller à votre rythme.

2/ Portage par une structure existante

Autre solution souvent écartée trop rapidement : le conseil citoyen peut se faire porter administrativement par une personne morale existante qui bénéficie alors des moyens alloués pour le conseil citoyen tels que prévus dans le contrat de ville. Elle doit alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil. Le Préfet reconnaît, dans cette hypothèse, à cette personne morale la qualité de « structure porteuse du conseil citoyen ».

Cette solution offre la possibilité de **disposer de financements tout en le déchargeant des lourdeurs administratives** liées à la création et au fonctionnement d'une association. Elle est très avantageuse et souvent très adaptée aux dynamiques de beaucoup de conseils citoyens qui ont à la fois envie de porter beaucoup de projets et d'actions (avec donc un besoin de financement), mais qui ne sont pas suffisamment organisés ou avec une mobilisation de ses membres encore trop fluctuante. En effet, dans beaucoup de cas, les conseils citoyens sont tiraillés entre une envie de faire, d'être acteur du changement dans leur quartier (ce qui demande des moyens et une mobilisation forte en interne) et une mobilisation de ses membres encore balbutiante, la majorité attendant que des actions concrètes soient mises en place et réussies pour s'investir pleinement dans la dynamique. Face à ce dilemme, beaucoup de conseils citoyens fonctionnent en s'appuyant sur une minorité de membres très motivés, qui deviennent les moteurs de la démarche et qui ne comptent plus le temps passé sur les projets, au risque de s'essouffler sur le long terme. La solution d'un portage par une structure existante, à condition de contrôler que l'autonomie est bien respectée, peut représenter une alternative très efficace pour permettre au conseil citoyen de prendre son envol. Reste qu'il faut trouver une association suffisamment solide prête à assumer ce portage administratif. **Parlez-en à vos référents (délégué du Préfet et chef de projet « contrat de ville ») pour qu'ils vous aident à trouver la structure adéquate si elle existe.**

3/ Collectif de personnes

Dernière solution, trop souvent méprisée, mais qui peut tout à fait correspondre à certains conseils citoyens : **fonctionner en collectif de personnes sans statut administratif particulier**. Cette option offre une grande légèreté et souplesse de fonctionnement au quotidien, mais elle ne permet pas de recevoir de financements. Elle correspondra parfaitement aux conseils qui souhaitent participer à la co-construction et à l'évaluation du contrat de ville, sans volonté de porter des actions d'envergure (c'est-à-dire nécessitant un financement) eux-mêmes. Il est à rappeler que la légitimité des conseils citoyens réside dans le fait qu'ils ont été créés par la loi puis ont été reconnus par l'Etat sur chaque territoire via l'arrêté préfectoral.

Ces trois solutions doivent être présentées et débattues en réunions plénières afin d'acter une position commune. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur le tableau synthétique ci-après.

Supports de débat

	Avantages	Inconvénients	Dynamique collective
Création d'une association	<ul style="list-style-type: none">- Autonomie de fonctionnement- Demande de subvention possible	<ul style="list-style-type: none">- Lourdeur des tâches administratives	<ul style="list-style-type: none">- Envie de porter des projets, des actions dans le quartier- Implication et mobilisation forte des membres nécessaires
Portage par une structure existante	<ul style="list-style-type: none">- Demande de subvention possible- Pas de tâches administratives	<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité d'une structure adéquate- Autonomie de fonctionnement à contrôler	<ul style="list-style-type: none">- Envie de porter des projets, des actions dans le quartier- Implication et mobilisation forte des membres encore balbutiante
Collectif de personnes	<ul style="list-style-type: none">- Souplesse et légèreté du fonctionnement- Possibilité de financer des actions ponctuelles (à travers le Fond de Participation des Habitants s'il existe, via les centres socioculturels, ...)	<ul style="list-style-type: none">- Demande de subvention impossible	<ul style="list-style-type: none">- Envie de participer principalement au Contrat de Ville

Financer des actions ponctuelles sans créer d'association

Il existe une solution pour financer des actions ponctuelles du type fête de quartier, assemblée citoyenne, café citoyen, en passant par un **Fond de Participation des Habitants (FPH)**. S'il n'existe pas de tel dispositif sur votre territoire, demandez de l'aide auprès de vos référents (Chef de projet Contrat de Ville et délégué du préfet) ou sollicitez les conseils du Pôle de ressources.

Pour plus d'information sur le Fond de Participation des Habitants, vous pouvez consulter le page internet du ministère de la ville à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ville.gouv.fr/?fonds-de-participation-des>

Rédiger un règlement intérieur

Quel que soit le mode de portage choisi, il sera nécessaire de rédiger et d'approuver un règlement intérieur pour **fixer les règles de fonctionnement du conseil citoyen**. Il devra notamment préciser :

- Le rôle et les compétences du conseil citoyen
- Les modalités pour devenir membre et pour le renouvellement des membres
- Les modalités de désignation des représentants du conseil dans les instances de pilotage
- La fréquence et les types de réunion (réunions plénières, groupes de travail thématiques...)

Comment s'y prendre pour rédiger un règlement intérieur ? Le plus efficace est de **repartir d'un règlement intérieur existant** (voir ressources ci-après) pour l'adapter collectivement à votre conseil citoyen. Une fois qu'il est modifié, faites-le approuver par les membres présents (à minima 50% des membres, au mieux les 2/3), imprimez-le en deux exemplaires et faites-le signer par tous les membres.

Ressources à mobiliser

Des exemples de règlements intérieurs simples sont mis à disposition sur la boîte à outils du CGET : www.cget.gouv.fr/dossiers/conseils-citoyens-boite-outils

Une trame de statut pour créer une association est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/andp_statuts_conseil_citoyen.doc

Un règlement intérieur plus élaboré (celui du conseil citoyen de Roubaix) à l'adresse suivante :

http://lafabrique.ville-roubaix.fr/sites/lafabrique.ville-roubaix.fr/files/cce_ri_20161017.pdf

Le centre de services aux associations – CSA -, du Val d'Oise, lieu ressource pour bénévoles et responsables associatifs qui souhaitent être accompagnés dans la gestion et le développement de leur association : www.csa95.com

3/ CLARIFIER SON RÔLE ET SON IDENTITÉ

Conseils de quartier, tables de quartier, comités d'intérêt de quartier, associations de locataires, etc. Beaucoup d'instances où la voix des habitants peut être entendue sur des thématiques diverses et de manières variées existent.

Dans ce foisonnement, il est parfois compliqué de s'y retrouver, de comprendre le rôle, l'identité et les limites. Cette difficulté rencontrée par les habitants non-membres du conseil citoyen est aussi celle parfois des conseillers et conseillères eux-mêmes pour se définir.

C'est pourquoi il est important que les conseillers et conseillères citoyens soient bien formés à leur rôle et leurs prérogatives et qu'ils construisent ensemble un discours de présentation du conseil citoyen. Comme on n'existe jamais seul mais souvent dans un rapport à l'autre, le conseil citoyen a aussi besoin de savoir s'articuler avec les autres instances, les institutions, les autres associations, etc. pour prendre en compte les champs d'actions et les mandats déjà portés par d'autres et ne pas faire doublon.

Paroles de conseillers

« Je suis très sollicité(e) par les habitant(e)s du quartier mais j'ai du mal à répondre à tous leurs problèmes. »

« Je suis aussi membre du syndicat des copropriétaires et c'est parfois difficile de bien expliquer la différence entre la casquette syndicat des copropriétaires et celle du conseil citoyen ».

DIFFICULTES RENCONTREES

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, plusieurs conseils citoyens ont du mal à comprendre leur rôle, leurs missions et leur capacité d'action. **L'action publique est fortement technicisée** rendant parfois difficilement lisible les moyens d'action des citoyens. C'est donc normal que les conseils citoyens, les « petits nouveaux » de la Politique de la ville, aient du mal à trouver leur place au début.

Ne comprenant pas toujours bien leur rôle et leurs leviers d'action, **les conseils citoyens peuvent se sentir démunis** face aux urgences du quartier et aux demandes des habitants et habitantes. De plus, n'étant pas pleinement informés de leurs missions et des outils à leur disposition, ils peuvent être freinés dans leurs projets.

LEVIERS D' ACTIONS

Élaborer un discours type au sujet du conseil citoyen

Élaborer un discours type à l'échelle du conseil citoyen permet de **mettre au clair rôle et missions**. Ce travail de définition favorise la constitution de points d'accord entre les conseillers sur les intentions et le sens qu'ils mettent derrière leur instance. Ainsi il devient plus aisé d'en parler aux autres habitants ou à des partenaires.

Pour **élaborer un discours type** au sujet des conseils citoyens, il y a trois éléments à garder en tête permettant de qualifier qui ils sont et ce qu'ils peuvent faire :

Quelle est la composition du conseil citoyen ?

Les conseils citoyens sont composés de **deux collèges**, le collège « habitant » et le collège « acteurs » (associations et collectifs implantés dans le quartier prioritaire, acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative dans le quartier).

Un des principes du conseil citoyen dicté par le cadre de référence est le **principe de neutralité** : c'est-à-dire que les partis politiques n'y sont pas représentés et qu'un membre du conseil citoyen ne peut à la fois être membre du conseil et être élu dans la même collectivité.

Quel est le périmètre du conseil citoyen ?

Les conseils citoyens ne sont présents que dans les **quartiers prioritaires de la ville**. Selon les cas, on peut avoir un conseil citoyen par quartier prioritaire ou un conseil citoyen regroupant plusieurs quartiers prioritaires de la ville. Cependant, comme les périmètres répondent à des logiques administratives, il est nécessaire de faire preuve de souplesse et les conseils citoyens doivent évidemment inscrire leur réflexion à l'échelle plus large du **quartier « vécu »**, c'est-à-dire du territoire du quotidien qui correspond à la réalité des usages et des pratiques des habitants du quartier.

Quels sont le rôle et les compétences du conseil citoyen ?

➔ **Consultation** : les conseils citoyens sont reconnus comme des **partenaires du contrat de ville** et sont légitimes pour traiter des enjeux propres aux quartiers prioritaires de la ville.

Selon les contextes, les conseils citoyens ont pu participer à l'élaboration du contrat de ville. Cette participation est prévue par le cadre de référence des conseils citoyens mais a finalement été mise en œuvre seulement dans moins de 20% des cas.

Cependant, **les conseils citoyens doivent être consultés**, au même titre que les autres partenaires du contrat de ville, pour le suivi et l'évaluation du Contrat de ville ainsi que dans la mise en œuvre de ses mesures de déclinaison opérationnelles dans le cadre de la programmation annuelle Politique de la ville.

- Co-construction : les conseils citoyens peuvent, selon les cas, **co-construire les projets** proposés par la municipalité et ses partenaires (projets municipaux, de renouvellement urbain, ...).
- Autonomie des conseils citoyens : les conseils citoyens peuvent **proposer, porter et co-animer des actions** de développement local. Ils peuvent constituer un organe d'impulsion et de montage de projets ayant un impact favorable sur la cohésion urbaine et sociale de leur quartier.



Schéma issu des règlements intérieurs des conseils citoyens de Roubaix

Comme on le voit ici, les thèmes et les modalités d'engagement des conseils citoyens sont variés. Pendant le cycle de formation, une contrainte régulièrement évoquée par les conseillers et conseillères est le **manque de temps**. Or, chaque dimension du conseil citoyen demande une implication conséquente.

C'est pourquoi, il est nécessaire de rapidement définir sur quel domaine le conseil voudrait se positionner :

- Voulons-nous être un conseil citoyen qui s'affirme réellement comme partenaire du contrat de ville et avoir une influence au niveau des institutions? Voulons-nous plutôt travailler main dans la main avec les partenaires ?
- Voulons-nous plutôt être un conseil citoyen qui anime le quartier en portant des actions et en mettant en place des animations ? Voulons-nous plutôt porter des actions de terrain ?
- Voulons-nous être un conseil citoyen qui se focalise sur les enjeux de renouvellement urbain ?



Proposition de mots clefs travaillés lors de la session de formation de décembre

Chaque contexte est différent. Dans certains quartiers le renouvellement urbain est un enjeu fondamental et actuel, dans d'autres c'est la cohésion sociale du quartier qui aura été identifiée comme fondamentale. **En fonction des enjeux prioritaires de chaque quartier** aux yeux des conseillers et conseillères citoyens, des envies et des disponibilités des membres du conseil citoyen, **chaque conseil citoyen peut choisir de se focaliser sur un aspect** du conseil citoyen. Une fois que chaque conseil citoyen a choisi son « cheval de bataille », il peut plus facilement expliquer son rôle et ses missions.

Pendant le cycle de formation, nous avons proposé aux conseillers citoyens de définir leur identité. Beaucoup de mots clefs ont ainsi pu être recueillis : l'image ci-dessus constitue un rassemblement de tous les mots clefs émis par les participants. Tous les conseils citoyens ne se retrouvent pas forcément dans chaque mot clef mais ce nuage de mots peut être lu comme une boîte à outils pour élaborer, pour se définir.

S'entraîner à travers des jeux de rôles

Avant d'aller faire du porte-à-porte, de rencontrer des associations du quartier ou de se rendre à une réunion avec les partenaires du contrat de ville, il peut être intéressant de s'entraîner à ce que l'on va dire par des jeux de rôles et des mises en situation. Cela permet à chacun de développer des réflexes et de s'habituer à se présenter. Cela peut ôter les gênes ou les hésitations. Pour se préparer, les conseils citoyens peuvent donc « jouer » leur rôle de conseillers citoyens auprès des autres membres en s'imaginant dans des situations très précises et concrètes :

Situation 1 : parler à un habitant du conseil citoyen

- **Description de la situation** : mise en situation d'un binôme de conseillers citoyens (un homme, une femme par exemple) qui fait du porte-à-porte auprès des habitants du quartier pour faire connaître le conseil citoyen
- **Objectif pédagogique** : s'entraîner à se présenter à un habitant ou une habitante qui n'a jamais entendu parler du conseil citoyen
- **Modalité de mise en place du jeu de rôle** : se tenant debout devant le reste du groupe, deux personnes jouent le rôle de l'habitant qui ouvre la porte de son logement, et deux personnes s'entraînent à jouer leur propre rôle de conseillers citoyens qui viennent présenter leur conseil citoyen.

Situation 2 : se présenter et se faire le porte-parole du conseil citoyen auprès d'une assemblée de décideurs

- **Description de la situation** : mise en situation d'un binôme de conseillers citoyens (un habitant et un acteur associatif par exemple) qui doivent se présenter en réunion de pilotage devant les décideurs et faire remonter la parole du conseil citoyen.
- **Objectif pédagogique** : s'entraîner à parler en public devant un public aguerri à ce type d'exercice
- **Modalité de mise en place du jeu de rôle** : installer devant le reste du groupe une table avec des chaises. Une personne joue le rôle du Maire ou du Président de la Communauté d'Agglomération, une autre personne joue le rôle du sous-préfet, et deux personnes (un habitant et un acteur associatif) s'entraînent à jouer leur propre rôle de conseiller citoyen.

Une fois que la situation a été installée et que les rôles sont clairement définis, vous pouvez commencer à « jouer » votre rôle en improvisant des conversations, comme si vous étiez sur la scène d'un théâtre ! Le reste du groupe est spectateur. Ils doivent observer attentivement, car ils devront ensuite débriefer : qu'est-ce qui a bien marché, qu'est-ce qu'ils auraient fait autrement ? etc.

Exemple de déroulement de la situation 1

Au milieu de la pièce, les deux conseillers frappent à une porte imaginaire : « toc, toc, toc ». Les personnes qui jouent les habitants entrouvrent leur porte invisible et lancent une première réplique : « c'est pour quoi ? » Le binôme conseiller peut pour cela réutiliser le discours type élaboré précédemment. Cela peut par exemple être « Bonjour nous sommes un collectif d'habitants et d'acteurs locaux qui œuvrons pour le quartier [...] »

Le binôme habitants du quartier ne doit pas hésiter à poser des questions qui peuvent mettre dans l'embarras le binôme conseillers, pour pousser celui-ci à être plus clair et à se positionner. Par exemple :

- « Ah, mais vous êtes envoyés par la mairie ? Parce que vous savez moi je ne leur fais pas confiance. Moi je ne me mêle pas de politique »
- « Vous n'avez pas de rapports avec la mairie ? Encore une initiative qui va servir à rien, personne ne va vous écouter. »
- « Ah mais oui il y a plein de problèmes dans le quartier, dans le voisinage. J'ai des soucis avec mon voisin, vous pouvez faire quelque chose ? »
- « Mais c'est bien que vous fassiez des choses pour le quartier, j'ai un problème de plomberie, vous pourriez venir voir ? »

4/ S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

Les motivations des conseillers citoyens pour s'engager dans le conseil citoyen peuvent être très variées. Certains voient dans le conseil citoyen un vecteur de lien social, d'autres souhaitent faire du conseil citoyen un contre-pouvoir et un levier d'action politique, ou tout simplement débattre des problèmes du quartier entre habitants, etc. Si les motivations de l'engagement sont multiples, les besoins et les contraintes de chacun et chacune le sont tout autant. L'enjeu pour tous les conseils citoyens est, à partir de questionnements ainsi que de motivations individuelles, de créer une dynamique collective et de s'organiser collectivement en fonction des contraintes et des envies des membres.

Paroles de conseillers

« Nous sommes officiellement 20 conseillers citoyens mais seulement 3 à participer au conseil citoyen réellement »

DIFFICULTES RENCONTREES

Plusieurs conseils citoyens l'ont éprouvé: **débattre s'apprend et nécessite un cadre**. Sinon, cela peut vite tourner à la foire d'empoigne et à qui parlera le plus fort. Les réunions ont aussi tendance à durer longtemps, faute d'une organisation efficace.

En interne, les membres des conseils citoyens ont parfois du mal à **travailler tous ensemble** : la transmission des informations n'est pas toujours assurée, ce qui fait qu'un membre absent lors d'une séance peut être perdu lors de la suivante. Il n'est pas non plus toujours clair de savoir qui fait quoi et surtout qui sait quoi.

LEVIERS D' ACTIONS

S'approprier des outils d'animation de réunion

Pour mieux fonctionner en groupe et pour que les réunions soient lisibles et digérables, les conseillers peuvent décider de désigner **trois rôles pour la séance**. Ils peuvent être redistribués à chaque réunion pour que les compétences tournent et que personne ne s'approprie un rôle en particulier:

- **L'animateur de séance** : chargé de distribuer la parole sur chaque point à l'ordre du jour (par un tour de table par exemple), de formuler et faire valider des décisions collectives pour chaque point, et de construire l'ordre du jour de la réunion suivante à la fin de la réunion et de fixer la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion.

- **Le rapporteur de séance** : chargé de rédiger un compte-rendu synthétique comprenant l'ordre du jour (ODJ), le relevé de décisions et la date de la prochaine réunion. Le compte-rendu peut être envoyé par mail et approuvé au début de la séance suivante.
- **Le gardien du temps** : chargé de rappeler le temps afin que les différents points à l'ordre du jour soient abordés.

Penser la communication interne

La mobilisation

Avant d'entamer un renouvellement des membres, il peut être judicieux de faire **un état des lieux des présences**. Qui vient régulièrement, qui n'est jamais venu, qui ne vient plus depuis un moment sans raison. Ensuite le conseil citoyen aurait intérêt à rappeler les personnes inscrites sur le listing qui ne viennent plus ou ne sont jamais venues pour en connaître les raisons : sont-elles démissionnaires ou pas ? Les horaires/ lieux de réunion ne conviennent pas ? *etc.* La question à leur poser est de savoir de quoi elles auraient besoin pour pouvoir venir et évaluer si les capacités de répondre à cette demande existent.

Certains conseils citoyens peuvent estimer qu'il n'y a pas besoin de rappeler les absentéistes puisque leur absence est une manifestation de leur non-intérêt pour le conseil citoyen. Cependant certains éléments matériels peuvent écarter d'office des personnes intéressées (heure de réunion en journée peut écarter les salariés, horaires en soirée peuvent écarter les personnes qui travaillent le soir et les pères et mères au foyer, *etc.*).

Si on estime que l'une des vocations du conseil citoyen est d'écouter les personnes qui ne sont jamais écoutées, la question des conditions d'accès au conseil citoyen doit être posée.

Les moyens de communication

Sur internet, on trouve une **multitude d'outils collaboratifs** qui permettent à un groupe de mieux travailler, de transmettre un grand nombre d'informations et de ne pas avoir à se réunir trop régulièrement.

Les conseils citoyens peuvent, pour communiquer plus facilement, mettre en place **une boîte mail** spécifique (plus facile pour la communication avec les institutions et vers l'extérieur en général) ou une liste de diffusions type googlegroups ou framaliste (services libres).

Pour travailler de manière collaborative, les conseils peuvent utiliser plusieurs supports : **un framapad** pour écrire un document à plusieurs mains, un framadate pour prendre un rendez-vous, un **framagenda** pour avoir un agenda commun où figureraient toutes les réunions et les rendez-vous du conseil citoyen, *etc.* **Le site de framasoft** propose ces services tout comme google mais n'exploite pas les données personnelles à des fins commerciales : <https://framsoft.org/>

Les débats peuvent aussi continuer ou être préparés en mettant en place un forum. Pour publiciser son travail et se faire connaître par les habitants du quartier, un blog du conseil citoyen peut être d'une grande utilité.

Bien que beaucoup d'outils existent sur internet et peuvent faciliter le travail du conseil citoyen, il ne faut pas oublier que des personnes (en commençant par des membres du conseil citoyen) n'ont pas accès à internet ou ne savent pas s'en servir. Ces personnes sont donc exclues des travaux du conseil citoyen s'ils se passent exclusivement de cette manière, ne serait-ce que pour la transmission des comptes rendus de réunion.

Il faut donc se demander : **les conseillers citoyens ont-ils tous une adresse mail qu'ils consultent régulièrement?**

Dans le cas où tous les conseillers citoyens n'auraient pas d'adresse mail, **les dates et lieu de réunion peuvent être communiqués par téléphone ou sms**. Le conseil citoyen peut aussi envisager de mettre en place des points d'information matérialisés (une bannette avec les docs du conseil citoyen auprès du centre socioculturel, du concierge ou d'une association, consultable par tous les conseillers, une boîte, etc).

Une solution peut être de demander une **formation aux outils numériques** pour que tous les conseillers puissent mener à bien leur rôle.

Choisir la gouvernance qui nous correspond

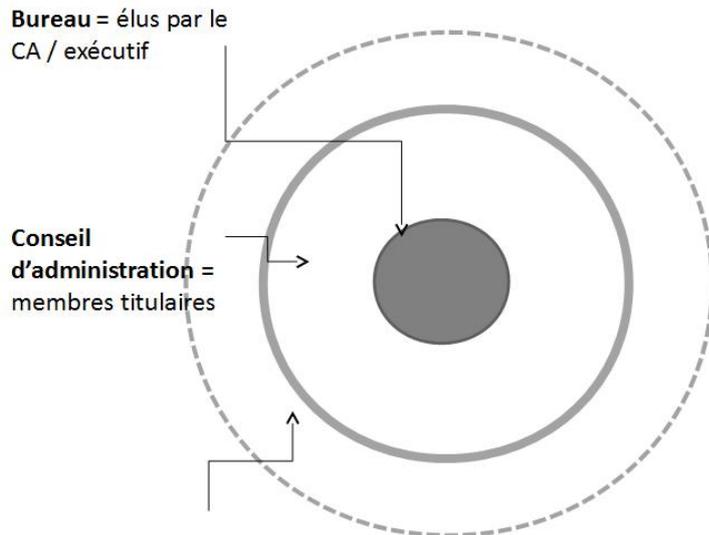
Tous les membres du conseil citoyen n'ont pas forcément le même investissement dans le conseil. Il peut varier en fonction du temps disponible, des motivations et des compétences. Pour prendre en compte cette diversité, il est important de choisir un mode de gouvernance qui corresponde le mieux aux capacités et aux aspirations de chacun.

Nous distinguons **deux modes de gouvernance** – la gouvernance classique et la gouvernance collégiale – qui sont détaillés dans les schémas ci-après.

Pour choisir son mode de gouvernance, il est indispensable d'avoir une idée du niveau d'engagement des membres du collectif : est-ce que tous les conseillers citoyens sont fortement mobilisés? Y a-t-il plutôt un noyau dur qui se dégage (quelques membres très investis et présents à chaque réunion)?

Quelle que soit la gouvernance choisie et selon le nombre de membres actifs du conseil citoyen, nous préconisons de **s'organiser en groupes de travail thématiques**.

La gouvernance classique



Autres participants = membres suppléants, habitants volontaires...

Les plus

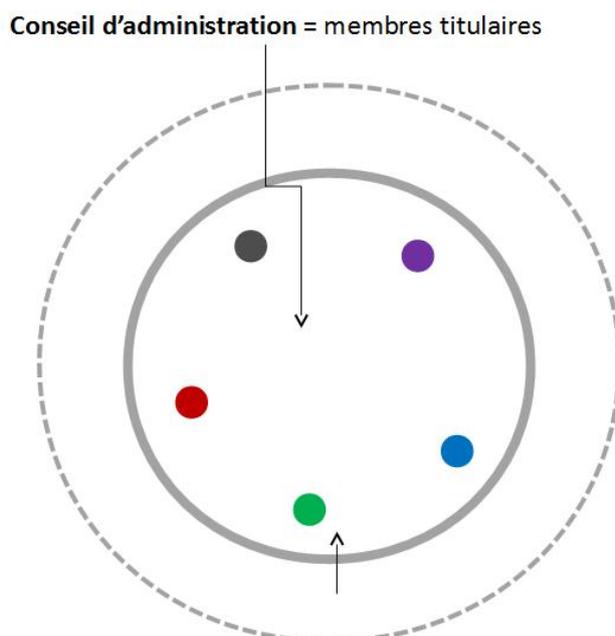
- Souplesse et rapidité de la prise de décision
- Moins d'investissement bénévole de tous les membres
- Rapport plus facile avec l'institution

Les moins

- Plus de travail pour un petit nombre
- Moins de partage de compétences
- Personnification du CC

1

La gouvernance collégiale



Autres participants = membres suppléants, habitants volontaires...

Les plus

- Partage équitable du pouvoir, des décisions
- Engagement bénévole mieux réparti
- Partage des compétences / co-formation

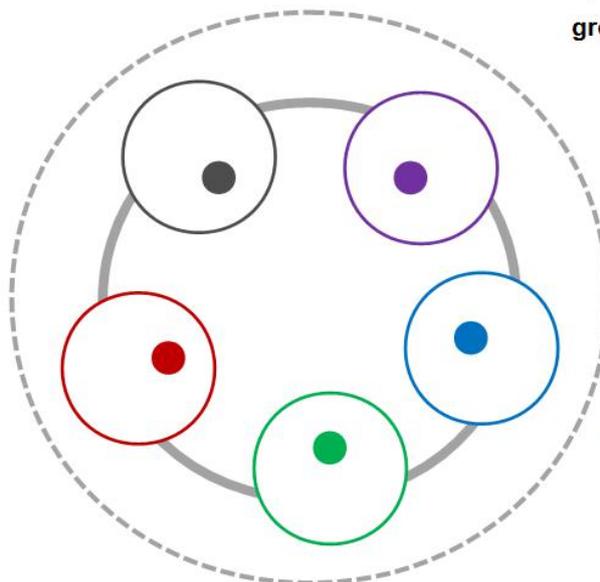
Les moins

- Prise de décision plus difficile et plus lente
- Engagement fort des titulaires
- Risque de dilution des responsabilités : nécessité de désigner des référents

2

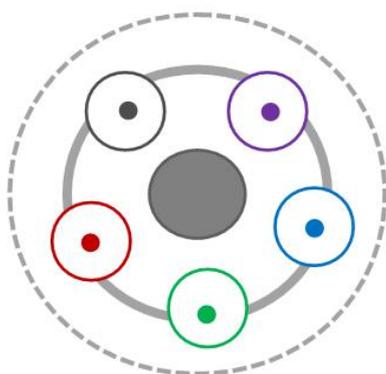
Créer des groupes de travail thématiques

➤ **Quelque soit le type de gouvernance : créer des groupes de travail thématiques**

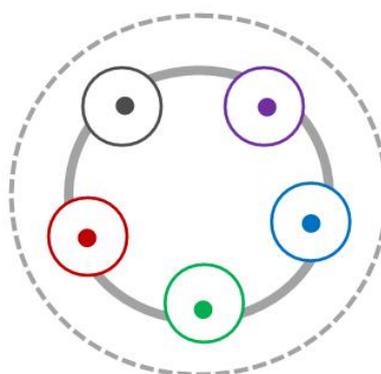


- Mandaté sur une thématique, un projet ou une action par l'organe de décision (Collégial ou bureau)
- Constitué de membres titulaires, suppléants et d'habitants volontaires
- Coordonné par un référent au sein du conseil citoyen qui l'organise et l'anime
- Se réunit de manière autonome et autant de fois que nécessaire entre deux réunions plénières
- Avec l'obligation de rendre compte de ses travaux à l'organe de décision (collégial ou bureau)

3



Classique



Collégiale

+	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapidité des décisions ✓ Moins d'investissement bénévole de tous ✓ Rapport plus facile avec l'institution 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partage équitable du pouvoir, ✓ Engagement bénévole mieux réparti ✓ Partage des compétences
-	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de travail pour un petit nombre ✓ Moins de partage de compétences ✓ Personnalisation du CC 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de décision plus difficile et plus lente ✓ Engagement fort des titulaires ✓ Risque de dilution des responsabilités

5/ AVOIR DES MOYENS

DIFFICULTES RENCONTREES

Le conseil citoyen peut être rapidement confronté à **des limites d'ordre matériel**. Comment se réunir lorsqu'on n'a pas la liste et les coordonnées des autres conseillers citoyens? Où se réunir? Avec quel argent couvre-t-on les petites dépenses courantes?

LEVIERS D' ACTIONS

Solutions possibles

Pour la mise en place d'actions, les conseils citoyens peuvent mobiliser des financements publics (contrat de ville et droit commun) ainsi que des financements privés (fondations), à condition que leur statut juridique le leur permette.

Cadre de référence

*« Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville devra prévoir pour chaque conseil citoyen du territoire **des moyens dédiés pour le fonctionnement courant**. Ces moyens de fonctionnement permettront au conseil citoyen de prendre en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de réunions publiques, les éventuels frais de déplacement de ses représentants au sein de ses instances de pilotage, les outils de communication pour mobiliser les habitants. Un ou plusieurs locaux seront prévus pour accueillir le conseil citoyen. Ils seront directement mis à disposition du conseil citoyen lorsqu'il est constitué en association ou de la personne morale porteuse du conseil citoyen. »*

Pour accéder à ces moyens, le conseil citoyen doit tout d'abord se tourner vers le contrat de ville : **quels moyens sont prévus dans le contrat de ville pour le fonctionnement du conseil citoyen?**

Une fois ces moyens connus, les conseillers citoyens peuvent s'appuyer sur les délégués du Préfet pour interpeller les partenaires afin que les engagements pris quant au financement et à la mise à disposition de moyens soient respectés.

Si la voie du contrat de ville est épuisée, le conseil citoyen peut décider de dresser un état des lieux des ressources en interne pour pouvoir avancer (des acteurs peuvent-ils mettre une salle, même temporairement, à disposition?). En cas de blocage avec les institutions, cette solution peut devenir indispensable, ce qui n'empêche pas en parallèle de s'inscrire dans une logique d'interpellation des partenaires du contrat de ville pour qu'ils engagent des moyens tels que le prévoit la loi.

6/ FAIRE VIVRE LE LIEN AVEC LES HABITANTS

L'ambition du conseil citoyen et des personnes qui s'engagent dans cette démarche est de donner une place à la parole des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Afin de ne pas créer une instance déconnectée du territoire, et parce que le conseil citoyen doit être un espace d'échanges et de débats pour tous les habitants et les habitantes du quartier, il est important de penser et d'organiser le lien à la population.

Sur un même quartier, les habitants ont des vécus, des besoins et des diagnostics du quartier variables, qui dépendent de l'usage qu'ils en font et de leur identité sociale. Il s'agit de prendre en compte leurs besoins et leurs attentes au moment de développer vos projets, puis de les inclure dans vos démarches... Le conseil citoyen ayant vocation à s'ouvrir sur l'extérieur !

Mais si ce lien est important pour recueillir la pluralité des points de vue et des expériences, créer le contact avec les habitants ne doit cependant pas devenir votre seule quête : à trop chercher une représentation idéale des habitants du quartier, vous risqueriez de vous perdre sans pouvoir plus avancer ! Souvenez-vous bien que votre statut de conseil citoyen vous donne déjà légitimité pour vous exprimer quant aux enjeux du quartier. Donc, il est important de penser le lien avec les habitants mais aussi d'y poser des limites car recueillir la parole est une activité qui prend beaucoup de temps et d'énergie. L'effort investi dans cette démarche est une ressource accaparée qui n'est du coup pas disponible pour d'autres projets. Il faut donc trouver un bon équilibre pour créer ou entretenir un lien avec les habitants du quartier qui soit satisfaisant pour tous et toutes.

DIFFICULTES RENCONTREES

En voulant être sur tous les fronts, les conseils citoyens en oublient parfois de se poser les questions préalables de **pourquoi et en direction de qui communiquer**. Beaucoup d'outils existent et on peut rapidement se laisser submerger. On peut avoir tendance à mettre la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire penser à divers outils avant de penser aux objectifs/ à ce dont on a besoin.

Or, réfléchir à la communication nécessite un peu de temps pour qu'elle soit efficace et surtout d'y aller pas à pas !

LEVIERS D' ACTIONS

Faire un diagnostic

Pour commencer, il faut tout d'abord se poser la question de **pourquoi et en direction de qui communiquer**.

- L'idée est-elle de recueillir la parole habitante ? De connaître les besoins du quartier pour mieux orienter le travail du conseil citoyen? Voulons-nous consulter les habitants de manière large ou sur un sujet précis? Par exemple une politique publique particulière (la santé, l'emploi, le cadre de vie, etc.) ou un projet d'aménagement dans le quartier.
- S'agit-il plutôt de se faire connaître dans le quartier ? Rendre les travaux du conseil citoyen transparents vis-à-vis des habitants et des non-membres du conseil? Rendre des comptes aux habitants? Mobiliser et recruter de futurs conseillers citoyens ?

Une fois que le conseil citoyen a répondu à ces questions et a choisi le but de sa communication, différents supports et moyens peuvent alors être envisagés.

Les moyens à mettre en œuvre

Pour recueillir la parole habitante

Le recueil de la parole habitante peut se faire de manière matérielle ou de manière virtuelle. Des conseils citoyens mettent ainsi en place des démarches de **porte-à-porte** (aller chez les gens), de **micro-trottoir** (dans la rue, sur la place du marché, ...). **Une permanence régulière** peut aussi avoir lieu.

Attention ! Ces méthodes sont efficaces mais très coûteuses en temps et en énergie !

Une **boîte à idées** peut aussi être imaginée pour que les habitants puissent au fil de l'eau déposer leurs idées, leurs envies.

Sur un sujet précis (réaménagement, santé, cadre de vie...), le conseil citoyen peut aussi décider d'organiser un **forum public thématique**.

De manière virtuelle, le conseil citoyen peut créer une boîte mail dédiée au recueil d'idées et de besoins.

Se faire connaître dans le quartier et mobiliser

Pour se faire connaître dans le quartier, le conseil citoyen a la possibilité **d'organiser de petits événements** (cafés citoyens, fête d'inauguration du conseil citoyen, etc).

Il est aussi possible de « rendre des comptes » annuellement en organisant un **forum public** où le travail du conseil citoyen sera débattu et les orientations pour l'année à venir fixées.

Enfin un **blog** alimenté régulièrement peut être utile pour que les habitants puissent prendre connaissance de ce qu'est un conseil citoyen et l'état d'avancée de ses travaux. Les réseaux sociaux (facebook, twitter, ...) peuvent également être un bon outil pour se faire connaître mais seulement s'ils sont alimentés régulièrement.

Les ressources et contacts à mobiliser

Le conseil citoyen d'Eragny a produit un flyer présentant le conseil citoyen et auquel est joint un bulletin pour faire remonter les besoins et les envies des habitants pour le quartier. Munis de ce document, les membres du conseil citoyen sont allés faire du porte-à-porte dans le quartier pour présenter la démarche. Les habitants pouvaient ensuite déposer le bulletin dans une boîte aux lettres.

7/ CONSTRUIRE UN PROJET COLLECTIF

Les sujets et problèmes soulevés par les conseils citoyens comme enjeux prioritaires du quartier sont multiples et souvent complexes. Le contrat de ville et la politique communale touchent à des champs très variés. Le défi pour les conseillers et conseillères est de ne pas se perdre dans le champ des possibles et de ne pas s'épuiser en voulant tout mener de front. C'est pourquoi il est important d'être méthodique dans la construction de projets collectifs et d'accepter de faire les choses pas à pas. Avoir une méthodologie de projet permet à la fois de visualiser sur plusieurs mois les buts poursuivis et de connaître à court terme les actions à mettre en place pour y arriver.

DIFFICULTES RENCONTREES

En connaisseurs du terrain, les conseils citoyens foisonnent souvent d'idées quant aux manques et à ce qu'ils voudraient voir se réaliser sur le territoire. Cependant, plusieurs éprouvent des difficultés à fédérer tout le groupe autour d'un même projet ou à satisfaire tout le monde.

Aussi, un élément bloquant des conseils citoyens est **le passage de l'idée à l'action**. Comment passer d'un grand thème qui nous concerne tous à une action concrète? Comment, sur un sujet qui paraît très large, le conseil citoyen trouve-t-il des espaces pour agir?

LEVIERS D' ACTIONS

Suivre une méthodologie pas à pas pour réussir à aboutir le projet

Afin de ne pas s'éparpiller et travailler efficacement, il vaut mieux que le conseil citoyen se concentre sur **deux ou trois priorités pour l'année**. Les autres enjeux du quartier pourront être travaillés l'année suivante ou encore celle d'après. Choisir parmi plusieurs thèmes peut paraître difficile et frustrant mais si le conseil citoyen ne fait pas cette démarche-là, il risque de n'aboutir à aucun projet. Privilégier une **méthode des petits pas** permet de savoir où on en est et de faire les choses en temps. Pour chaque projet ou action, nous vous proposons de suivre une méthode en deux étapes: une phase d'étude et une phase de dessin concret du projet.

Phase 1 : étudier le projet

1/ Définir collectivement un objet/thème de travail :

Thème prioritaire pour le quartier, besoin pour le conseil citoyen, etc.

2/ Identifier les ressources :

- Documents relatifs au sujet (contrat de ville, etc.)
 - Acteurs-ressources internes au conseil citoyen (associations, acteurs locaux, etc.)
 - Autres acteurs-ressources sur le territoire (associations, professionnels, leaders locaux... actifs sur le territoire mais n'étant pas membre du conseil citoyen)
 - Institutions (services techniques, élus, etc.)
- Parmi ces acteurs clefs, identifier ceux qui auront plutôt une posture facilitante (« alliés ») et ceux qui auront plutôt une posture freinante.

Une fois ces postures identifiées, il faut pouvoir les acter en plénière : « oui on peut compter sur telle et telle personne » et « non nous n'aurons pas le soutien de telle et telle personne, il faudra faire sans ». Bien sûr, le ou la délégué(e) du Préfet reste l'interlocuteur privilégié du conseil citoyen et un levier en situation de blocage.

3/ A partir de l'objet choisi et des acteurs en présence, choisir un mode d'action:

Co-porter un projet/ une action - Interpeller les partenaires/ les pouvoirs publics - S'opposer

Phase 2 : dessiner concrètement le projet

1/ Définir et hiérarchiser des objectifs

2/ Décomposer les objectifs en actions/ tâches

3/ Affecter des personnes sur chaque action/tâche

En fonction des envies, des disponibilités et des compétences des membres, désigner une personne référente de l'action/projet qui pourra suivre l'évolution du projet, ajuster en fonction des nouvelles contraintes et possibilités et référer de l'état d'avancement du projet à l'ensemble du conseil citoyen. La désignation d'un membre référent est un point important pour que le projet ne se dissolve pas dans le temps.

4/ Ordonner les actions dans le temps, se fixer des échéances

Par exemple : si nous souhaitons faire une fête d'inauguration du conseil citoyen en juillet, quelles sont toutes les tâches à faire avant, pour qu'elle ait lieu ?

Ex de planning d'actions

Objectifs	Actions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Objectif 1	Action 1	■	■					
	Action 2		■	■				
Objectif 2	Action 1				■	■	■	
	Action 2							■

8/ ETRE FORME ET ACCOMPAGNE

Relayer la parole des habitants, co-construire le contrat de ville, stimuler les initiatives locales, etc. Les missions des conseils citoyens sont nombreuses, et demandent une réelle montée en compétences de ses membres pour pouvoir les accomplir. Cette fiche-action revient sur les principales pistes pour bénéficier de formations, en commençant par le partage de compétences au sein du conseil citoyen.

Au-delà des formations ponctuelles qui permettent d'augmenter le « pouvoir d'agir », les conseils citoyens peuvent aussi avoir besoin d'un accompagnement sur du plus long terme, à travers la présence d'un animateur extérieur et neutre, pour structurer le débat et orienter le travail vers des pistes d'actions concrètes.

Paroles de conseillers

« C'est la référente Politique de la ville qui anime notre conseil citoyen, et heureusement qu'elle est là, elle nous aide vraiment à avancer concrètement »

« Sur certains sujets, on nous demande notre avis, mais c'est beaucoup trop technique pour qu'on puisse comprendre quelque chose... »

« A force de travailler sur les projets de la Ville, et de donner notre avis, on est presque devenu des urbanistes professionnels ! »

« On se réunit sans l'aide de personne, mais c'est parfois difficile d'avancer sur les projets à plusieurs. »

DIFFICULTES RENCONTREES

Pour beaucoup de conseils citoyens, **les besoins en formation étaient criants** : besoin de mieux comprendre leur rôle, le fonctionnement des politiques publiques, besoin d'être plus à l'aise pour prendre la parole en public, pour monter des projets, pour animer des réunions. Bien que les trois sessions de formations aient apporté beaucoup d'éléments, la plupart ressentait le besoin d'approfondir et de poursuivre cette dynamique de « formation continue ».

En matière d'animation, peu de conseils citoyens bénéficient d'un animateur extérieur qui les accompagne au fil de l'eau et les aide à mieux structurer le travail en réunion. La plupart sont animés *de facto* par leur référent « politique de la ville », qui, bien qu'essayant d'assurer cette fonction pour le mieux, peut vite se retrouver dans une situation compliquée, pris en étau entre les demandes et questions du conseil citoyen et l'absence de réponse des décideurs.

LEVIERS D' ACTIONS

S'appuyer sur le partage de compétences entre membres

« *Ça paraît tellement évident que personne n'y pense* » : **la formation des conseillers citoyens peut être assurée entre membres d'un même conseil citoyen.** Les conseils citoyens ont d'ailleurs été pensés pour cela : le collège « associations et acteurs locaux » est constitué d'associations locales qui sont très compétentes dans leur domaine, et bien souvent au-delà, alors sollicitez-les pour qu'elles organisent des temps de formation pour partager ces compétences auprès de tous les membres. En effet, quand on maîtrise un champ de compétences, on a tous tendance à faire les choses plutôt qu'à apprendre à faire aux autres, parce que c'est plus facile... à court terme. Si on se projette à long terme, il est plus intéressant d'apprendre aux autres, qui deviennent ensuite autonomes, en capacité de faire tout seul. Comme le dit si bien le vieil adage : « quand un homme a faim, il vaut mieux lui apprendre à pêcher que de lui donner du poisson ». Et cela vaut pour tous les membres du conseil citoyen : **faites le tour des compétences de chacun** pour savoir sur quoi vous pouvez vous former mutuellement. Animation de réunion, rédaction de compte-rendu, organisation d'événements, outils numériques, compétences culinaires (pour les fêtes !), mécaniques... toutes les compétences peuvent être utiles et bonnes à prendre, et à partager !

Bénéficiaire de formations professionnelles

La question de la mise à disposition de formations pour les conseils citoyens est centrale dans les textes nationaux, que ce soit le texte de loi, qui rappelle la nécessité de prévoir des actions de formation dans les contrats de Ville, ou le cadre de référence, qui précise que ces formations doivent répondre aux besoins exprimés par les conseils citoyens eux-mêmes.

Texte de loi

« *Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.* »

Cadre de référence

« *En fonction des besoins recensés et/ou exprimés dans le cadre de la mise en œuvre des conseils citoyens, des actions de formation des membres du conseil citoyen pourront être mises en œuvre, en particulier dans le cadre des dispositifs de formation ou de qualification locaux existants et des ressources mobilisables, parmi lesquelles, notamment, les centres de ressources. Elles sont le point d'appui pour favoriser la prise en compte de l'expertise d'usage dans la prise de décision. Dans des cas précis, lorsque les travaux d'un conseil citoyen l'auront identifié sur un sujet défini, des actions de co-formation (habitants, associations, professionnels et élus) seront recherchées.* »

Comment identifier ses besoins en formation ? Pour vous aider à vous y retrouver, voici deux familles de formations dont vous pourriez avoir besoin :

- **Les formations « techniques »**, qui regroupent les savoirs techniques de base à maîtriser pour être en mesure de donner un avis pertinent sur les politiques publiques : comprendre comment fonctionne un contrat de ville, apprendre à se repérer dans le fonctionnement démocratique local, connaître ce qu'est un projet de renouvellement urbain, etc.
- **Les formations « en autonomie »** qui concernent plus les savoir-faire à maîtriser pour que le conseil citoyen assure ses missions : apprendre à prendre la parole en public, savoir monter un projet (budget, actions, calendrier), savoir écrire un dossier de subvention, savoir créer une association, savoir animer une réunion...

Une fois que vous avez identifié vos points faibles, c'est-à-dire les compétences qu'aucun d'entre vous ne maîtrisez, **vous pouvez solliciter le Pôle de ressource Ville et développement social du Val d'Oise pour répondre à des demandes ponctuelles de formation.**

En ce qui concerne les quartiers ANRU – c'est-à-dire qui font l'objet d'un projet national de renouvellement urbain – vous pouvez également solliciter **l'École du Renouvellement Urbain** qui propose des formations sur 5 jours, tous frais payés, sur la co-construction des projets de renouvellement urbain. Chaque conseil citoyen concerné (qui fait l'objet d'un NPNRU : Nouveau Projet national de renouvellement urbain) peut envoyer 2 habitants et 1 animateur aux sessions de formations de 5 jours qui ont lieu à Aubervilliers, en région parisienne. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'école du renouvellement urbain :

<http://www.ecoledurenouvellementurbain.com>

Pour vous inscrire, vous pouvez aussi contacter directement :

Camille CHARTRAIN, Chargée de mission ERU, Tél : 06 40 49 73 61

E-mail : c.chartrain.eru@union-habitat.org

Être accompagné par un animateur

Le cadre de référence national le précise clairement, les conseils citoyens ont vocation à être animés par des tiers neutres, et les contrats de ville doivent préciser la manière dont sont recrutés ces animateurs.

Cadre de référence

« Les conseils citoyens ont vocation à être coordonnés et animés par des tiers neutres qui se définissent par leur capacité à : mobiliser les habitants, favoriser l'expression des habitants sans être leur porte-parole, soutenir l'élaboration et la mise en place concrète de projets.

Ces animateurs peuvent avoir des profils divers et être mobilisés de différentes façons. Il peut s'agir de personnes recrutées par le conseil citoyen, salariées de la structure porteuse du conseil citoyen ou bénévoles reconnus par les membres du conseil citoyen pour leur capacité à remplir ce rôle. Ils pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement et d'une formation spécifique pour

disposer des outils nécessaires à l'animation et la coordination de la démarche des conseils citoyens. Les modalités de mise en place de ces actions de formation seront à définir dans le contrat de ville en lien avec les services compétents au sein du Commissariat général à l'Égalité des Territoires. »

Bien souvent malheureusement, cette question est mal traitée par les contrats de ville, et ce sont, dans le meilleur des cas, les agents référents « Politique de la ville » qui se retrouvent à animer de fait le conseil citoyen du territoire sur lequel ils travaillent, et dans le pire des cas, les conseils citoyens sont livrés à eux-mêmes pour l'animation de leurs réunions. Pas de panique, plusieurs pistes s'offrent à vous :

- Si **l'animation en autonomie** vous convient, mais que vous souhaitez être formé pour vous améliorer et gagner en efficacité dans l'animation de vos réunions, vous pouvez demander des formations dans les techniques d'animation.
- Si le référent « **Politique de la ville** » est à l'aise avec l'animation et que vous avez construit de bons rapports pour travailler ensemble, l'agent territorial « politique de la ville » peut également se former pour améliorer ses compétences d'animateur.
- Si vous souhaitez bénéficier d'un **animateur professionnel**, vous pouvez solliciter, en collaboration avec le service Politique de la ville, un acteur associatif compétent dans ce domaine, qui pourra déposer un dossier de subvention « Politique de la ville » pour animer le conseil citoyen.
- Pour les conseils citoyens qui sont portés par une structure existante, **elle peut également employer un salarié** dont une partie de son temps de travail est dédiée à l'animation du conseil citoyen.
- Enfin, les conseils citoyens qui se sont constitués en association, et qui sont mûrs d'un point de vue de la gestion administrative, peuvent **employer eux-mêmes un salarié**, chargé d'animer, d'organiser, de restituer et de communiquer sur le conseil citoyen.

Ressources à mobiliser

Le cadre de référence des conseils citoyens est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-reference-conseils-citoyens.pdf>

La plaquette d'inscription aux sessions de formation de l'école du renouvellement urbain :

<http://www.ecoledurenouvellementurbain.com/wp-content/uploads/2017/01/Plaquette-CC-RU-PJ2.pdf>

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

De nombreux conseillers citoyens du Val-d'Oise se sont prêtés au jeu de la formation-action, et ont, tout au long des trois sessions organisées entre septembre et décembre 2016, travaillé, réfléchi, parlé, mangé, débattu, joué des rôles, se sont présentés, rencontrés, amusés, ont posé des questions, ont eu parfois des réponses, parfois des doutes. Ces sessions ont été l'occasion de progresser collectivement, de se « refilez les bons tuyaux » mais aussi d'exprimer les difficultés, souvent nombreuses, mais peut-être un peu moins lourdes à porter dès lors qu'elles sont parfois partagées. Ces échanges d'expériences et discussions à tout-va ont permis aussi de se rendre compte d'une chose : **il y a autant de situations que de conseils citoyens.**

Chaque conseil est en effet ancré – pour le meilleur et pour le pire – dans un quartier avec sa propre identité et sa mémoire, dans son contexte politique local, dans sa propre dynamique de groupe... Chaque conseil est porté par des envies, des projets qui lui correspondent et il n'y a pas de bonnes ou mauvaises manières de faire, au contraire, il y a une multiplicité de chemins à emprunter.



